

**Réserve d'aire marine nationale  
de conservation  
et site du patrimoine haïda  
Gwaii Haanas**

**Plan directeur provisoire et plan de zonage**

**MAI 2010**



# Réserve d'aire marine nationale de conservation et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas

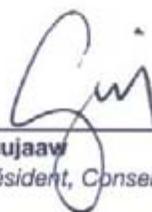
## Plan directeur provisoire et plan de zonage

POUR SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU  
CANADA :

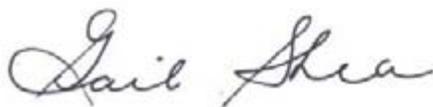
POUR LE CONSEIL DE LA NATION HAÏDA :



L'honorable Jim Prentice  
*Ministre de l'Environnement*



Guujaaw  
*Président, Conseil de la Nation haïda*



L'honorable Gail Shea  
*Ministre des Pêches et des Océans*



April Churchill  
*Vice-présidente, Conseil de la Nation haïda*



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1.0 INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
1.1 Vision.....	1
1.2 But et portée du plan directeur provisoire .....	2
1.3 Principes directeurs.....	2
<b>2.0 CONTEXTE</b>	<b>3</b>
2.1 Contexte géographique.....	3
2.2 Contexte biologique.....	3
2.3 Contexte culturel.....	3
2.4 Utilisation viable des ressources.....	5
2.5 Historique du projet.....	6
2.6 Contexte législatif et politique.....	6
<b>3.0 OBJECTIFS DE GESTION</b>	<b>9</b>
<b>4.0 MESURES ET STRATÉGIES DE MISE EN OEUVRE ŒUVRE</b>	<b>11</b>
4.1 Collaboration en matière de planification et de gestion.....	11
4.2 Conservation de la biodiversité et des écosystèmes.....	12
4.3 Soutenir la culture haïda.....	13
4.4 Utilisations écologiquement viables.....	14
4.5 Recherche et surveillance.....	14
4.6 Sensibilisation et compréhension.....	16
4.7 Expérience du visiteur.....	16
<b>5.0 ZONAGE</b>	<b>19</b>
5.1 Exigences relatives au zonage en vertu de la <i>Loi AMNCC</i> .....	19
5.2 Description des aires protégées initiales.....	19
5.3 Points à prendre en compte pour le zonage futur.....	20
<b>6.0 POSTFACE</b>	<b>21</b>
Carte 1: Réserve d'aire marine nationale de conservation et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas.....	4
Annexe A: Plan de zonage – aires de protection intégrale candidates.....	23
Annexe B: Plan de zonage - Fermetures de pêche et sites d'étude actuels du MPO.....	25





Otaries © Parcs Canada/N. Irving

**G**waii Haanas est l'un des grands trésors écologiques et culturels de la planète. La Nation haïda et le gouvernement du Canada gèreront en partenariat l'aire marine qui entoure l'actuelle réserve de parc national et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas (ci après « aire terrestre Gwaii Haanas ») en créant la réserve d'aire marine nationale de conservation et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas (ci après « aire marine Gwaii Haanas »).

La création de l'aire marine Gwaii Haanas représente une réalisation peu commune, soit la conservation intégrée de zones terrestres et marines, du sommet des montagnes aux profondeurs de l'océan. La désignation de l'aire marine Gwaii Haanas vient achever un engagement antérieur de la Nation haïda de protéger des terres et des eaux de la région en

tant que site du patrimoine haïda (1985), ainsi que l'engagement du gouvernement du Canada de préserver les terres et les eaux de l'archipel (1988). L'établissement de la réserve d'aire marine nationale de conservation constitue également une étape clé, conformément à la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada* et de la *Loi sur les océans*, de la protection des océans en vue d'assurer leur santé à long terme et permet de démontrer un leadership en matière de gestion intégrée des océans.

Le gouvernement du Canada et la Nation haïda continueront de coopérer à la conservation et à l'utilisation viable des eaux remarquables de l'aire marine. Ce partenariat découle de l'*Entente sur l'aire marine Gwaii Haanas* (janvier 2010). Le gouvernement du Canada et la Nation haïda

## 1.1 VISION

***L'aire marine Gwaii Haanas, l'un des trésors écologiques et culturels de la planète, offre des possibilités infinies de découverte du lien continu qui unit la mer, la terre et les gens. Gérée de manière participative par le Conseil de la Nation haïda et le gouvernement du Canada, Gwaii Haanas est reconnue à l'échelle mondiale pour sa méthode de gestion intégrée et adaptative qui permet d'atteindre des objectifs communs en matière de protection, de conservation et d'utilisation viable.***

***Si nous gérons Gwaii Haanas avec créativité et sagesse, nous permettrons aux générations futures de profiter de sa beauté naturelle et de la richesse de sa biodiversité. Assurer la santé à long terme de ce milieu marin unique contribue au bien être social, culturel et économique des communautés des îles. La splendeur naturelle de Gwaii Haanas ainsi que sa culture haïda riche et vivante procurent aux visiteurs des occasions uniques d'apprentissage et de découverte et confirme notre place dans l'écosystème.***

collaboreront avec ceux qui s'occupent et profitent des diverses ressources naturelles et culturelles et des valeurs spirituelles de l'aire marine Gwaii Haanas.

## 1.2 BUT ET PORTÉE DU PLAN DIRECTEUR PROVISOIRE

Le présent plan directeur provisoire décrit la façon dont le gouvernement du Canada et la Nation haïda gèreront de manière participative l'aire marine Gwaii Haanas, définit les priorités de gestion préliminaires et précise la manière dont les parties concernées collaboreront avec les partenaires et les intervenants, comme les communautés côtières et insulaires, les voyageurs, les secteurs de la pêche sportive et de la pêche commerciale, le milieu universitaire et le public canadien.

Le plan établit les principes directeurs et les objectifs de gestion et présente une série de mesures et de stratégies de mise en œuvre qui orienteront les travaux prioritaires à exécuter dans les cinq premières années suivant la création de l'aire marine en vue de l'élaboration d'un plan directeur complet, revu aux cinq ans. Combiné à l'Entente sur l'aire marine Gwaii Haanas, le plan directeur provisoire guidera les étapes depuis la création de la réserve jusqu'à sa pleine exploitation en se basant sur les composantes suivantes :

- les principes directeurs
- les objectifs de gestion
- les stratégies et mesures de mise en œuvre

## 1.3 PRINCIPES DIRECTEURS

Le présent plan directeur provisoire repose sur les principes directeurs suivants :

### *Respect*

Une bonne gestion de l'aire marine Gwaii Haanas repose nécessairement sur le respect; pour l'un et l'autre et pour tous les êtres vivants.

### *Collaboration*

Il est impératif d'avoir une vision globale qui admet un large éventail d'idées, intègre différents programmes et permet le partage des responsabilités de planification et de gestion.

### *Équilibre entre la protection et l'utilisation écologiquement viable*

La gestion respectera toute une gamme de valeurs environnementales, sociales, économiques et culturelles afin d'atteindre l'équilibre entre la protection et l'utilisation viable.

### *Innovation*

Étant donné le caractère dynamique des écosystèmes marins, il faut recourir à une approche de gestion adaptative pour faire face aux changements et réunir des méthodes traditionnelles, modifiées et novatrices.

### *Responsabilisation*

Il importe que nous soyons responsables de nos actions. Il faudra exercer une surveillance appropriée et continue des activités et en rendre compte de manière transparente.



Nudibranch albâtre © M. Hiebert



Littoral de la côte est de Gwaii Haanas © Parcs Canada/N. Irving

**P**arcs Canada s'est engagé à créer un réseau d'aires marines nationales de conservation qui représentera la grande diversité des milieux marins du Canada. L'aire marine Gwaii Haanas entoure l'aire terrestre Gwaii Haans, protégeant presque 5 000 kilomètres carrés (1 500 km<sup>2</sup> de terre et 3 500 km<sup>2</sup> de mer - du sommet des montagnes jusqu'aux profondeurs de l'océan (voir Carte 1).

### 2.1 CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE

Gwaii Haanas constitue la partie sud de Haida Gwaii (îles de la Reine Charlotte), un archipel situé à environ 100 kilomètres au large de la côte nord de la Colombie Britannique. Accessible seulement par bateau ou par hydravion, Gwaii Haanas est un milieu sauvage isolé composé de nombreuses îles, dont une grande partie de l'île Moresby.

### 2.2 CONTEXTE BIOLOGIQUE

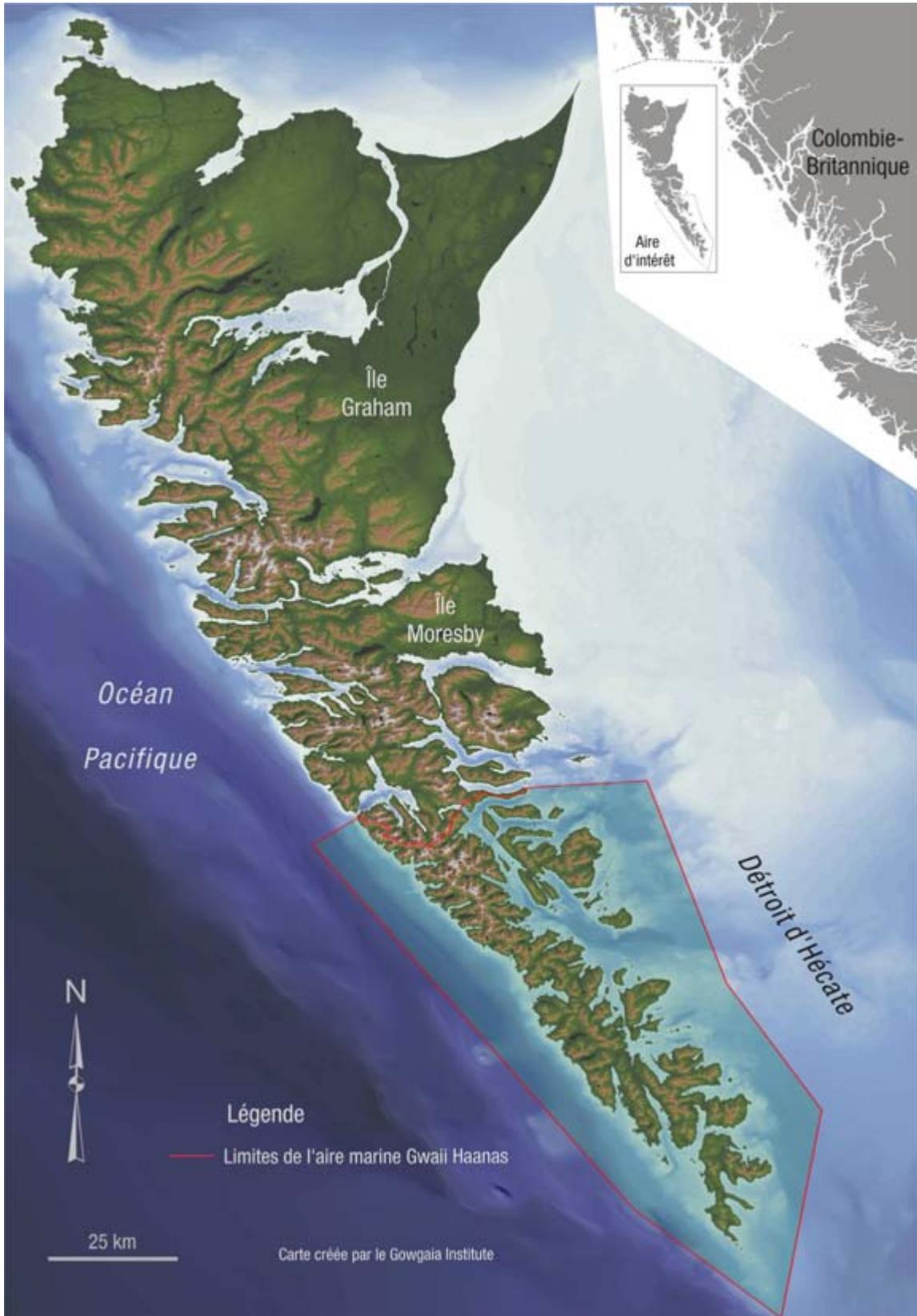
L'aire marine Gwaii Haanas représente deux des 29 régions naturelles marines de Parcs Canada, soit la plate forme Reine Charlotte à l'ouest et le détroit d'Hécate à l'est. Sous les eaux du détroit d'Hécate se trouvent les limites d'une ancienne plaine de type toundra, composée de rivières sinueuses, de lacs et de terrasses de plage – un paysage noyé par la hausse du niveau de la mer après la dernière période glaciaire. Au large de la côte ouest, une plate forme continentale étroite plonge

à plus de 2 500 mètres de profondeur. En raison de ses nombreuses transitions – du fond océanique aux îles montagneuses en passant par une pente continentale et une plate forme de faible profondeur – ce secteur est caractérisé par une grande richesse biologique.

L'aire marine Gwaii Haanas accueille certaines des communautés marines les plus abondantes et les plus diversifiées des eaux tempérées au monde. Près de 3 500 espèces marines (y compris quelques espèces en péril) ont été répertoriées dans la région de Haida Gwaii, et ce nombre augmentera considérablement à mesure que s'étoffent nos connaissances sur le milieu marin. La récolte traditionnelle des ressources marines par les Haïdas, les diverses pêches commerciales et sportives ainsi que les communautés côtières dépendent depuis longtemps de cette biodiversité.

### 2.3 CONTEXTE CULTUREL

La culture haïda est un reflet du lien intime qui unit le peuple de Haida Gwaii à la terre et à la mer. La côte de Haida Gwaii est riche sur le plan archéologique, car elle témoigne de plus de 12 000 années d'occupation humaine. L'aire terrestre Gwaii Haanas compte à elle seule plus de 600 sites archéologiques côtiers, dont plusieurs revêtent une grande importance culturelle et spirituelle pour la Nation haïda. Certains villages sont des lieux



CARTE 1: Réserve d'aire marine nationale de conservation et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas.

historiques nationaux et SGang Gwaay est l'un des quatorze sites du patrimoine mondial de l'UNESCO au Canada. Les sites archéologiques dans les hautes terres de l'aire terrestre Gwaii Haanas retracent la longue histoire des Haïdas, en plus d'illustrer l'époque où les premiers Européens se sont établis dans la région et qui marque les débuts de l'exploitation forestière industrielle, de l'exploitation minière, des pêches et du transport maritime. Dans l'aire marine Gwaii Haanas, certains artefacts dégagés du fond océanique confirment la présence du peuple haïda aux embouchures des anciennes rivières désormais recouvertes par la mer.

## 2.4 UTILISATION VIABLE DES RESSOURCES

L'abondance naturelle de Haida Gwaii a permis d'assurer la subsistance de centaines de générations de Haïdas. L'ingéniosité de ce peuple et la richesse des ressources ont favorisé le développement d'une société complexe. Avant les épidémies de maladies du XIXe siècle, Haida Gwaii, y compris Gwaii Haanas, comptait une vingtaine de villages permanents et de nombreux lieux d'habitation saisonniers où vivaient des milliers de personnes. Les villages permanents et saisonniers étaient habituellement choisis afin de prévoir l'accès à l'eau douce, la cueillette de nourriture et la défense. Les moyens de subsistance traditionnels des Haïdas, comme la chasse, la cueillette ainsi que la préparation des aliments et les festins, sont des activités culturelles et spirituelles fondamentales protégées en vertu de la Constitution canadienne.

Les éléments culturels et naturels de l'aire marine Gwaii Haanas permettent également d'offrir un vaste éventail de possibilités touristiques avantageuses sur le plan culturel, social et économique pour les habitants de Haida Gwaii, de la Colombie Britannique, du Canada et d'ailleurs. En raison des conditions maritimes et météorologiques, le meilleur temps pour visiter Gwaii Haanas est de mai à octobre, lorsque la mer est plus calme. Durant cette période, Gwaii Haanas accueille environ 2 000 visiteurs, dont la plupart prennent part à des excursions en kayak, en bateau à moteur

ou en voilier organisées par des voyagistes autorisés. Les visiteurs sans guide doivent demander un permis. Tous les visiteurs reçoivent des renseignements sur la région de Gwaii Haanas, sa faune et sa flore uniques ainsi que sur ses caractéristiques culturelles. Chaque année, environ 12 000 personnes visitent le Centre du patrimoine haïda à Kaay Llnagaay, dans la communauté de Skidegate et facile d'accès. Les visiteurs du Centre peuvent découvrir Gwaii Haanas en participant à des programmes d'interprétation offerts toute l'année, dont des promenades guidées sur la plage, des exposés sur l'ornithologie et l'archéologie ainsi qu'une activité permettant d'associer les créatures qui vivent dans les cuvettes de marée à leur nom haïda.

Les eaux qui entourent Haida Gwaii comptent présentement plus d'une vingtaine de pêches axées sur une grande variété de poissons et d'espèces invertébrées. Parmi les poissons pêchés à des fins commerciales, on trouve le flétan, la morue charbonnière, le sébaste, le hareng et le saumon. Les invertébrés pêchés dans ces eaux comprennent entre autres le panope du Pacifique, l'oursin et le crabe dormeur. Le nombre de prises, les saisons de pêche et les méthodes employées (filet, ligne et hameçon, plongée, etc.) varient d'une pêche à l'autre. Les permis de pêches commerciales sont habituellement attribués en fonction de l'espèce pêchée ou du type d'engin utilisé, et Pêches et Océans Canada délivre annuellement un nombre limité de permis pour chaque catégorie. De nombreuses pêches sont assujetties à des limites de prises (quotas) précises ou doivent respecter des périodes et des aires de pêche déterminées. Des exigences spécifiques de pêche sont intégrées comme condition aux permis et comprennent entre autres la déclaration des prises et la surveillance saisonnière. Toutes les procédures sont précisées dans les *Plans de gestion intégrée des pêches* préparés annuellement pour chaque pêche.

La pêche sportive est autorisée par permis et est présente dans l'aire marine Gwaii Haanas, mais dans une moindre mesure que dans les parties centrale et septentrionale de Haida Gwaii, en raison de l'éloignement de Gwaii

Haanas. La pêche sportive est une expérience importante pour de nombreuses personnes qui se rendent à Gwaii Haanas ainsi que pour les résidents et les visiteurs de Haida Gwaii.

## 2.5 HISTORIQUE DU PROJET

Les efforts liés à l'établissement de l'aire marine Gwaii Haanas remontent aux années 1980. La désignation du site du patrimoine haïda a notamment attiré l'attention de la communauté nationale et internationale sur l'exploitation forestière alors en cours dans la partie sud de l'île Moresby, et plus particulièrement sur l'île Lyell. Voici un aperçu des principaux engagements :

- **Programme des gardiens de Haïda Gwaii (1981)**  
Programme instauré par le Conseil de bande de Skidegate pour protéger les emplacements culturels haïdas du vol et de l'utilisation à mauvais escient des artefacts.
- **Site du patrimoine haïda (1985)**  
Déclaration de la Nation haïda visant à protéger les ressources culturelles et écologiques des terres et des eaux de la partie sud de l'île Moresby.
- **Entente Moresby-Sud (1988)**  
Engagement formel qu'ont pris le gouvernement du Canada et la province de la Colombie-Britannique en vue d'établir des aires protégées, terrestre et marine, à Gwaii Haanas.
- **Entente Gwaii Haanas (1993)**  
Engagement historique qu'ont pris le gouvernement du Canada et la Nation haïda en vue de favoriser la coopération dans la planification, l'exploitation, la gestion et l'utilisation de l'aire terrestre Gwaii Haanas. Cet engagement a permis de créer le Comité de gestion de l'archipel Canada-Haïda, et de confirmer à nouveau l'engagement pris en 1988 de protéger les eaux entourant Gwaii Haanas.

- ***Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada (2002)***

Loi du gouvernement du Canada autorisant la création d'aires marines nationales de conservation.

- ***Entente sur l'aire marine Gwaii Haanas (2010)***

Entente conclue entre le gouvernement du Canada et la Nation haïda pour partager la planification, l'exploitation, la gestion et l'utilisation de l'aire marine Gwaii Haanas. On prévoit agrandir le Comité de gestion de l'archipel pour y accueillir des représentants de Pêches et Océans Canada.

## 2.6 CONTEXTE LÉGISLATIF ET POLITIQUE

L'engagement officiel du gouvernement du Canada et de la Nation haïda, qui ont uni leurs forces pour assurer la planification, l'exploitation, la gestion et l'utilisation de Gwaii Haanas (*Entente sur l'aire marine Gwaii Haanas*, 2010), constitue le fondement de toutes les étapes qui suivront. Les priorités que se fixent les parties sont régies et soutenues par les politiques, les lois et les règlements fédéraux ainsi que par la *Constitution de la Nation haïda*. De plus, le gouvernement du Canada et la Nation Haïda travailleront en étroite collaboration avec la province de la Colombie-Britannique, les secteurs de la pêche et du transport maritime, les communautés locales, les représentants du secteur du tourisme, les universités, les organisations non gouvernementales et les citoyens afin de bâtir une vision collective pour l'aire marine Gwaii Haanas. L'approche de gestion globale favorisera l'intégration et la coopération à tous les niveaux.

L'établissement de l'aire marine Gwaii Haanas contribue de façon importante à la concrétisation des principaux engagements énoncés dans la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada (2002)*, dans la *Stratégie sur les océans du Canada (2002)* et dans la *Stratégie fédérale sur les aires marines protégées (2005)*.

La *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*, administrée par Parcs Canada, guide l'établissement d'un réseau d'aires marines nationales de conservation afin de protéger et de conserver les aires marines du Canada pour le plaisir et l'enrichissement des connaissances de la population canadienne et mondiale. La *Stratégie sur les océans du Canada*, dirigée par Pêches et Océans Canada, établit une orientation stratégique générale pour la gestion des océans. Elle préconise une gestion intégrée et la coordination des programmes de gestion des pêches et des océans axés sur l'écosystème. Selon cette stratégie, la gestion efficace des océans constitue une responsabilité sociétale collective. La *Stratégie fédérale sur les aires marines protégées*, quant à elle, guide et coordonne les efforts des organismes fédéraux à l'appui de la désignation de divers types d'aires marines protégées, contribuant ainsi à la protection des océans du Canada et des éléments clés de l'écosystème marin.

La gestion de l'aire marine Gwaii Haanas reposera sur les dispositions de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*, mais aussi sur les dispositions d'autres lois comme la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur les espèces en péril* et la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*. Il faudra travailler en étroite collaboration avec Pêches et Océans Canada ainsi qu'avec Transports Canada sur les questions touchant à leurs compétences respectives. Il faudra aussi intégrer l'orientation de gestion établie pour l'aire marine Gwaii Haanas aux mesures de planification marine et côtière mises en œuvre à l'échelle locale ou régionale, notamment le processus de planification de la Nation haïda concernant l'utilisation du milieu marin (élaboré en 2006), la zone de protection marine du mont sous marin Bowie (Sgaan Kinghlas) établie en 2008 en vertu de la *Loi sur les océans* et gérée de manière participative par le gouvernement du Canada et la Nation haïda, ainsi que l'initiative de planification régionale de Pêches et Océans Canada relative à la côte Nord (zone de gestion intégrée de la côte nord du Pacifique), lancée en 2009 dans le cadre de la *Loi sur les océans*.



Île et zone intertidal, bras Richardson  
© Parcs Canada/N. Irving



### 3.0 OBJECTIFS DE GESTION



SGang Gwaay © Parcs Canada/N. Irving

L'aire marine Gwaii Haanas sera gérée par le gouvernement du Canada et par la Nation haïda conformément aux principes directeurs, dans le but d'atteindre les objectifs suivants :

**Objectif 1 :**

Établir et entretenir des relations de collaboration efficaces en matière de planification et de gestion.

**Objectif 2 :**

Protéger, conserver et restaurer la biodiversité et les écosystèmes marins.

**Objectif 3 :**

Appuyer la survie de la culture haïda et en protéger les caractéristiques d'importance spirituelle et culturelle.

**Objectif 4 :**

Promouvoir l'utilisation écologiquement viable des ressources marines.

**Objectif 5 :**

Approfondir la compréhension de la biodiversité et des fonctions de l'écosystème, des sciences naturelles et sociales, de la valeur des ressources culturelles et des utilisations viables.

**Objectif 6 :**

Approfondir la sensibilisation et la compréhension du patrimoine naturel et culturel à l'échelle locale et nationale.

**Objectif 7 :**

Susciter un important sentiment d'appartenance chez tous les Canadiens et offrir aux visiteurs des expériences mémorables.



Bateaux de pêche, port de Queen Charlotte  
© Parcs Canada/N. Irving





Plongeur dans les laminaires nereocystis de Lutke © M. Hiebert

**L**es stratégies énoncées ci-dessous présentent des approches générales à étoffer à la suite de l'établissement de l'aire marine. Leur but n'est pas de déterminer de façon exhaustive et définitive les activités à réaliser, mais plutôt d'orienter l'élaboration de plans de travail opérationnels annuels. Certaines stratégies et mesures seront élaborées et menées à terme pendant les cinq années suivant l'établissement, d'autres seront développées de façon significative pendant cette période et d'autres enfin seront permanentes. Les objectifs liés à l'écosystème et les plans de travail annuels seront établis par le Comité de gestion de l'archipel.

Les activités associées à un objectif de gestion donné peuvent contribuer à l'atteinte d'autres objectifs connexes. Par exemple, les mesures de gestion des pêches et les engagements en matière de zonage, lorsqu'élaborés de manière intégrée, peuvent favoriser l'atteinte commune des objectifs de conservation de la biodiversité, de protection des ressources culturelles et d'utilisation écologiquement viable. De plus, l'utilisation d'une approche intégrée s'avère nécessaire lors de la mise en œuvre des objectifs liés à l'éducation, à la sensibilisation et à l'expérience du visiteur. Les activités de planification et de gestion doivent être transparentes et inclusives, tirer profit des conseils de spécialistes et d'intervenants et respecter les normes techniques élevées.

#### 4.1 COLLABORATION EN MATIÈRE DE PLANIFICATION ET DE GESTION

**Objectif 1 :** Établir et entretenir des relations de collaboration efficaces en matière de planification et de gestion

La coopération est la clé du succès de la gestion de l'aire terrestre Gwaii Haanas. L'établissement de l'aire marine Gwaii Haanas permettra de faire progresser ces relations de collaboration et de coopération. *L'Entente sur l'aire marine Gwaii Haanas* élargie le rôle de l'actuel Comité de gestion de l'archipel et fait place à la contribution directe et ciblée de Pêches et Océans Canada. Ensemble, Parcs Canada, Pêches et Océans Canada et la Nation haïda feront avancer les priorités en matière de gestion et les programmes de protection, de conservation et d'utilisation viable de l'aire marine Gwaii Haanas.

Les différentes parties établiront des objectifs écosystémiques, socioéconomiques et culturels afin d'orienter la planification, la gestion et la prise de décision, en se fondant entre autres sur des conseils sur la gestion des pêches dans l'aire marine Gwaii Haanas. Aussi, les parties travailleront en étroite collaboration avec les responsables d'autres initiatives et processus de planification côtière et marine, comme les processus de planification relatifs à l'utilisation

du milieu marin de la Nation haïda et à la zone de gestion intégrée de la côte nord du Pacifique. Le Comité de coordination des océans Canada – Colombie-Britannique participera aussi à la concrétisation des priorités.

Vu la gamme d'utilisations possibles du milieu marin et les divers points de vue à prendre en considération, les intervenants et les parties intéressées seront impliqués dans des discussions continues axées sur la planification et la gestion. Lorsque la planification et l'élaboration des mesures de gestion pourraient avoir un impact sur les pêches déjà présentes dans l'aire marine Gwaii Haanas, le Comité de gestion de l'archipel consultera par le biais des processus consultatifs et de planification intégrés des pêches déjà en place. Inclusion, transparence et efficacité seront au cœur de cette collaboration continue.

Les mesures et stratégies ci-dessous seront mises en œuvre afin d'appuyer l'atteinte de cet objectif :

- Agrandir le Comité de gestion de l'archipel existant pour y inclure Pêches et Océans Canada.
- Mettre sur pied un comité consultatif marin afin d'aider le Comité de gestion de l'archipel et les ministres concernés à formuler, à réviser et à mettre en œuvre des objectifs de gestion et des mesures connexes, ainsi qu'à élaborer un plan directeur détaillé.
- Établir et entretenir des liens avec les intervenants et les processus de planification et de consultation intégrés existants et offrir de nouvelles possibilités d'engagement, de consultation et de diffusion d'information.
- Élaborer et mettre en œuvre des programmes de gestion intégrés portant sur l'application de la réglementation, la recherche marine, la recherche et le sauvetage, la réponse aux urgences environnementales, la diffusion externe et l'éducation.

- Intégrer la planification et la gestion marines à celles d'autres organismes et initiatives de planification.

#### 4.2 CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES

**Objectif 2 :** Protéger, conserver et restaurer la biodiversité et les écosystèmes marins.

L'aire marine Gwaii Haanas abrite une grande diversité d'espèces et d'habitats qui dépendent d'écosystèmes productifs. La protection des écosystèmes représentatifs, et des éléments spéciaux, rares et sensibles des écosystèmes figure au nombre des principales priorités de gestion. Le rétablissement et le maintien des fonctions, processus et interactions entre les espèces qui sont importants à l'écosystème font aussi partie de ces priorités. On mettra l'accent sur le rétablissement des espèces en péril et de leur habitat essentiel ainsi que sur le rétablissement des espèces qui, autrefois, constituaient une source de nourriture traditionnelle pour les Haïdas. La protection des éléments rares et spéciaux et la conservation d'écosystèmes représentatifs contribuent au maintien de la biodiversité et à la détermination des caractéristiques d'une population, comme la taille et les groupes d'âge appropriés. Cela permet d'améliorer la résilience dont doivent faire preuve les écosystèmes pour survivre aux perturbations et changements naturels et induits par les humains. Les aires protégées peuvent aussi servir de frayères ou d'alevinières, favorisant ainsi le recrutement ou la productivité et augmentant les possibilités d'utilisation viable.

Les travaux de conservation s'intégreront aux politiques et aux initiatives actuelles de Pêches et Océans Canada, y compris le principe de la précaution, l'atténuation des répercussions de la pêche sur les habitats benthiques vulnérables et les préoccupations écosystémiques liées à la gestion du poisson proie. La protection d'aires particulières, la mise en œuvre de mesures de gestion prioritaires, et l'élaboration d'un plan de protection et d'un cadre de surveillance à long terme constitueront les grandes priorités. Le Comité de gestion de l'archipel se penchera d'abord et avant tout sur l'établissement d'une

série complète d'objectifs liés à l'écosystème afin d'orienter la planification et la prise de décisions.

Les mesures et stratégies ci dessous seront mises en œuvre afin d'appuyer l'atteinte de cet objectif :

- Établir une série complète d'objectifs et d'indicateurs écosystémiques pour orienter la planification et la gestion.
- Déterminer les aires où il faut améliorer la protection et orienter les mesures de gestion pour atteindre les objectifs écosystémiques, par exemple :
  - protéger les éléments uniques, spéciaux et sensibles des écosystèmes;
  - maintenir la biodiversité et la résilience de l'écosystème;
  - gérer en fonction des menaces à la biodiversité et aux fonctions écosystémiques et atténuer ces menaces
  - rétablir les espèces en péril et les éléments de leur habitat essentiel.
- Mettre en œuvre, surveiller et appliquer des zones de protection.

### 4.3 SOUTENIR LA CULTURE HAÏDA

**Objectif 3 :** Appuyer la survie de la culture haïda et en protéger les caractéristiques d'importance spirituelle et culturelle.

La survie de la culture haïda et des activités traditionnelles est une priorité bien établie pour la Nation haïda, et pour le maintien du partenariat de gestion. Il importera également de trouver des débouchés pour les nouvelles entreprises haïdas établies dans l'aire marine, d'assurer un appui soutenu au programme des gardiens de Haïda Gwaii, de maintenir des liens avec les projets de consignation du savoir

traditionnel et de l'initiation des jeunes Haïdas aux modes de vie traditionnels, comme le camp de redécouverte des valeurs traditionnelles de Swan Bay.

Dans les eaux ceinturant Gwaii Haanas, on trouve des lieux d'une grande importance spirituelle et culturelle pour la Nation haïda, de même que pour tous les Canadiens, dont des épaves, des fascines immergées, des centaines de tertres côtiers et d'autres types de sites archéologiques, certains datant de plus de 12 000 ans. Des travaux ont commencé sur ces lieux, mais il en reste encore beaucoup à faire pour décrire et protéger les précieux attributs culturels de ce paysage marin. Le leadership haïda jouera un rôle de premier plan sur tous les plans de la consignation du savoir traditionnel.

Les stratégies et les mesures suivantes seront mises en œuvre à l'appui de cet objectif :

- Établir des objectifs culturels pour orienter la planification et la gestion.
- Évaluer les activités et les programmes existants visant la conservation des ressources culturelles.
- Identifier les secteurs nécessitant une protection accrue ou l'application de mesures spécifiques pour atteindre les objectifs culturels, notamment :
  - protéger des sites spirituels et archéologiques importants;
  - maintenir des secteurs pour les récoltes et les cérémonies traditionnelles.
  - Concevoir et mettre en œuvre des programmes et des approches de gestion pour atteindre les objectifs culturels. Parmi d'autres mesures, mentionnons les suivantes :

Procéder à des recherches et à des études sur les sites d'importance archéologique et les surveiller;

Effectuer la consignation du savoir traditionnel et en dresser l'inventaire, en portant un intérêt particulier aux aînés haïdas.

- Appuyer le programme des gardiens de Haida Gwaii.

#### 4.4 UTILISATIONS ÉCOLOGIQUEMENT VIABLES

**Objectif 4 :** Promouvoir l'utilisation écologiquement viable des ressources marines.

Pendant des millénaires, les communautés haïdas ont subvenu à leurs besoins grâce aux écosystèmes de Gwaii Haanas. De nos jours, ces écosystèmes soutiennent aussi des pêches commerciales et sportives, de même que l'écotourisme et l'expérience du visiteur qui, à leur tour, assurent la viabilité des entreprises locales et régionales. Cette diversité d'utilisations viables entraîne des avantages importants et précieux sur les plans culturel, social et économique pour les habitants de Haida Gwaii, d'autres communautés côtières, de la Colombie-Britannique, du Canada et d'ailleurs.

*La Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada* prévoit explicitement une utilisation écologiquement viable des ressources renouvelables dans les aires marines de conservation et interdit l'extraction de ressources non renouvelables comme les minéraux ou le pétrole. La viabilité favorise les activités humaines qui préservent l'intégrité des interactions écologiques fondamentales, sans compromettre la structure et la fonction des écosystèmes, des terres immergées et de la colonne d'eau. La gestion saisonnière ou spatiale, par le zonage et d'autres moyens, permettra la coexistence des activités et des mesures de protection dans l'aire marine Gwaii Haanas. On fera la promotion de la pêche commerciale et sportive, de l'écotourisme, de la visite des communautés locales et des activités de recherche et d'éducation qui seront menées de façon écologiquement viable.

Il faudra adopter une approche de gestion intégrée pour encourager les possibilités de développement socioéconomique qui cadrent

avec les objectifs visant l'écosystème, la culture et la recherche. Il faudra mieux comprendre les avantages socioéconomiques découlant des activités existantes et potentielles, déterminer si les activités sont écologiquement viables, et donner la possibilité à tous les intervenants intéressés de s'exprimer lors des consultations.

Les stratégies et les mesures suivantes seront mises en œuvre à l'appui de cet objectif :

- Établir des objectifs et des indicateurs socioéconomiques pour l'utilisation des ressources.
- Veiller à ce que les activités d'utilisation viable soient menées d'une façon et à une échelle qui cadre avec les objectifs écosystémiques, socioéconomiques et culturels.
- Élaborer et mettre en œuvre des approches de gestion qui cadrent avec les objectifs écosystémiques, socioéconomiques et culturels.

#### 4.5 RECHERCHE ET SURVEILLANCE

**Objectif 5 :** Approfondir la compréhension de la biodiversité et des fonctions de l'écosystème, des sciences naturelles et sociales, de la valeur des ressources culturelles et des utilisations viables.

La conservation ininterrompue des aires terrestres et marines de Gwaii Haanas servira de référence pour la connaissance scientifique et culturelle. On dispose déjà de plus de vingt ans de recherches effectuées par Parcs Canada, Pêches et Océans Canada et la Nation haïda, souvent en partenariat avec d'autres organismes gouvernementaux et le milieu universitaire. Ces travaux serviront d'assise pour constituer une base de connaissances sur les terres et les eaux locales et les interactions entre elles. Les efforts ont été axés sur la compréhension des sciences physiques, biologiques et sociales, la valeur des ressources culturelles et le savoir traditionnel des Haïdas. Jusqu'à présent, au nombre des réalisations, on a dénombré presque 3 500 espèces dans

l'aire marine, effectué une évaluation détaillée des caractéristiques du littoral et une analyse de plus d'une décennie de renseignements démographiques sur les visiteurs. Des progrès importants ont été réalisés pour comprendre les vestiges archéologiques de l'occupation humaine et répertorier les activités traditionnelles des Haïdas et les noms des lieux. On a aussi effectué récemment beaucoup de relevés cartographiques du fond marin en collaboration avec le Service hydrographique du Canada.

L'élaboration de solides programmes de gestion adaptative axée sur l'écosystème exigera un engagement continu pour accroître notre base de connaissances des systèmes biologiques et de la valeur des ressources culturelles de l'aire. Dans la même foulée, nous devons poursuivre l'accroissement de notre base de connaissances au moyen de recherches sur les écosystèmes et leurs processus, la documentation du savoir traditionnel des Haïdas, l'analyse des préférences des visiteurs et l'examen des pratiques de gestion mises en œuvre. Les travaux entrepris à Gwaii Haanas seront visés par des normes élevées en matière d'évaluation technique et d'examen par les pairs. L'examen par les pairs favorisera l'inclusivité, alors que la diversité des spécialistes et des perspectives accroît la rigueur et l'objectivité. Enfin, les avis transmis aux décideurs respectera intégralement les principes et les lignes directrices du gouvernement fédéral.

L'identification des lieux de référence pour la recherche et la surveillance permettra de mieux comprendre la biodiversité, les fonctions de l'écosystème et les interactions entre les espèces. Cette orientation de la gestion permettra d'établir les priorités de conservation et les pratiques de gestion exemplaires à l'échelle locale, nationale et internationale. Plusieurs initiatives de surveillance clés sont déjà en cours de réalisation, y compris l'évaluation des écosystèmes côtiers, la mesure des répercussions sur le littoral changements de niveau de la mer en raison du climat, et l'examen de la relation proie prédateur

et leurs incidences sur la dynamique de l'écosystème des forêts de laminaires géantes. Il importera également d'établir un cadre pour la surveillance et l'évaluation de l'empreinte de toutes les activités humaines, de sorte que la gestion puisse être évaluée, que les résultats fassent l'objet de rapports, et que des modifications soient apportées en conséquence.

Les avantages découlant de ces travaux ne se limitent pas à la gestion de l'aire marine Gwaii Haanas; les leçons apprises peuvent servir de façon plus générale à la planification et à la gestion des milieux marins. Les programmes de recherche et de surveillance auront une structure et une approche axées sur la collaboration, et pourraient servir à l'élaboration d'ententes, de normes et de protocoles ainsi qu'à l'échange de données.

Les stratégies et les mesures suivantes seront mises en œuvre à l'appui de cet objectif :

- Coordonner et promouvoir la recherche et la surveillance.
- Demander et appliquer les conseils de pairs portant sur les sciences biologiques et sociales.
- Créer des programmes de surveillance et d'élaboration de rapports à l'appui de la gestion adaptative et continue axée sur les écosystèmes.
- Évaluer les services existants offerts aux visiteurs ainsi que les programmes d'éducation et de sensibilisation à l'appui des efforts permanents visant à assurer la prestation d'une diversité de programmes et de services.
- Cerner les principaux secteurs, ainsi que les éléments et les processus des écosystèmes devant servir de sites de surveillance à long terme.
- Encourager les occasions de recherche et de partenariat.

- Encourager la participation technique des Haïdas dans la surveillance et l'évaluation des objectifs écosystémiques.

#### 4.6 SENSIBILISATION ET COMPRÉHENSION

**Objectif 6 :** Mieux faire connaître le patrimoine naturel et culturel à l'échelle locale et nationale.

L'aire marine Gwaii Haanas misera sur deux décennies de travaux spécialisés pour sensibiliser les visiteurs et les amener à comprendre l'aire terrestre Gwaii Haanas, dans le cadre des activités et des programmes d'éducation et de diffusion externe de la réserve de parc national et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas. Grâce à ces travaux, Gwaii Haanas est reconnu à l'échelle locale, nationale et internationale pour sa biodiversité exceptionnelle, ses valeurs culturelles, ses sites du patrimoine et son approche axée sur la coopération dans le domaine de la planification, de l'exploitation, de la gestion et des activités. Alors que Gwaii Haanas est bien connu au pays et à l'étranger, des segments de la population canadienne ne connaissent toujours pas l'aire terrestre et marine. La création de l'aire marine Gwaii Haanas représente une occasion de prendre contact avec les Canadiens afin de favoriser une sensibilisation accrue à l'importance de la conservation et de la gestion des aires marines.

La création de l'aire marine Gwaii Haanas accentuera la nécessité de mieux informer le public sur une aire de conservation intégrée des terres et des eaux d'une importance nationale et mondiale. L'évaluation des programmes et services de diffusion externe et d'éducation existants constituera une priorité et permettra d'assurer que les programmes et investissements futurs toucheront divers publics à l'échelle locale, régionale et nationale, ainsi qu'à l'étranger. La poursuite des travaux entrepris avec des partenaires, notamment le centre patrimonial haïda à Kaay Llnagaay, le programme des gardiens de Haida Gwaii, l'aquarium de Vancouver, les médias commerciaux et le School District 50 local, de même que la création de nouveaux partenariats, permettront aux visiteurs

locaux et nationaux de profiter de possibilités d'apprentissage uniques.

Les stratégies et les mesures suivantes seront mises en œuvre à l'appui de cet objectif :

- Passer en revue les programmes de diffusion externe et d'éducation existants de Gwaii Haanas afin de cerner les secteurs prioritaires pour la mise sur pied d'autres programmes, et identifier les possibilités pour coordonner les activités avec d'autres programmes et organismes.
- Élaborer des possibilités d'apprentissage ciblées, avec les matériaux connexes, traitant de science de la mer, de culture et d'intendance en utilisant les meilleurs outils de diffusion externe et d'éducation pour répondre aux besoins du public cible.

#### 4.7 EXPÉRIENCE DU VISITEUR

**Objectif 7 :** Susciter un important sentiment d'appartenance chez tous les Canadiens et offrir aux visiteurs des expériences mémorables.

Réputée pour ses écosystèmes côtiers et forestiers, sa flore et sa faune particulières et son patrimoine haïda, l'aire terrestre Gwaii Haanas offre des occasions uniques aux visiteurs de se rapprocher de la nature et de vivre l'expérience du monde haïda. Avec la création de l'aire marine Gwaii Haanas, la région gagnera en notoriété au pays et à l'étranger, ce qui se traduira par une augmentation de la fréquentation. Avec l'ouverture du centre patrimonial haïda à Kaay Llnagaay dans la communauté de Skidegate (2007), il y a de formidables possibilités pour élargir les programmes destinés aux visiteurs et le potentiel d'explorer de nouvelles façons de faire connaître Gwaii Haanas par des programmes « virtuels ».

Après la création de l'aire marine Gwaii Haanas, il importera de constituer une base de connaissances complète sur les segments de

visiteurs de l'aire terrestre Gwaii Haanas. Cette tâche servira à déterminer des possibilités nouvelles ou mal exploitées pour cibler le public visiteur. Avec une bonne connaissance des visiteurs qui viennent à Gwaii Haanas et de ceux qui pourraient y venir, il sera possible d'évaluer les programmes et les produits existants pour préciser les secteurs où les besoins des visiteurs sont satisfaits, et les secteurs nécessitant des modifications ou la création de nouveaux programmes et services. Les programmes nouveaux et élargis offerts aux visiteurs seront réalisés dans le cadre d'ententes de partenariat avec des groupes existants, et des programmes comme le centre patrimonial haïda à Kaay Llnagaay, le programme des gardiens de Haida Gwaii, la Gwaii Haanas Tour Operators Association et d'autres groupes offrant des services touristiques. Cette approche de collaboration vise à optimiser les avantages culturels, sociaux et économiques tant pour les entreprises de tourisme et les organisations que pour les visiteurs.

Les stratégies et les mesures suivantes seront mises en œuvre à l'appui de cet objectif :

- Examiner les programmes et services existants de l'aire terrestre Gwaii Haanas pour cerner les lacunes dans ce qui est offert pour l'aire marine aux visiteurs cibles existants et potentiels.
- Collaborer avec les partenaires offrant des services touristiques pour concevoir des produits ou des programmes qui offrent aux visiteurs la possibilité d'apprécier Gwaii Haanas et pour mettre en valeur le travail d'intégration de l'Agence dans les secteurs de la protection, de l'éducation et de l'expérience du visiteur. Ces nouveaux programmes comprendront des volets sur la protection, l'éducation et l'expérience du visiteur, à l'instar de l'actuel programme des gardiens de Haida Gwaii
- Collaborer avec les partenaires et les organismes partenaires pour cerner les possibilités de coordination des

activités rattachées aux programmes et aux services offerts aux visiteurs.

- Élargir les programmes et services actuellement offerts aux visiteurs hors site par l'entremise de moyens électroniques et de sites, de programmes et d'installations de partenaires locaux.



Coucher de soleil, détroit Juan Perez

© Parcs Canada/N. Irving





Bateaux de pêche, port de Queen Charlotte © Parcs Canada/N. Irving

## 5.0 ZONAGE

**I**l est important de protéger les écosystèmes marins naturels et en équilibre afin de maintenir la diversité biologique. En plus de protéger les écosystèmes marins et les ressources culturelles, la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada* permet, par l'entremise du zonage des aires marines de conservation, l'utilisation écologiquement viable des ressources marines au profit des communautés côtières.

### 5.1 EXIGENCES RELATIVES AU ZONAGE EN VERTU DE LA *LOI SUR LES AIRES MARINES NATIONALES DE CONSERVATION DU CANADA*

L'élaboration d'un plan de zonage initial est une exigence formelle de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*. Compte tenu de la complexité des activités, des groupes d'utilisateurs et des considérations de gestion, les engagements relatifs au zonage pris à l'étape de la création auront une portée plus modeste.

### 5.2 DESCRIPTION DES AIRES PROTÉGÉES INITIALES

Les aires illustrés dans le plan de zonage provisoire comprennent un premier ensemble de secteurs clés caractérisés par une grande diversité biophysique, des éléments d'écosystème spéciaux, rares et sensibles ainsi que les secteurs d'une grande importance culturelle. Six secteurs clés, représentant

3 % de l'aire marine Gwaii Haanas, ont été sélectionnés à des fins de protection. L'extraction commerciale et sportive (pêche et récolte) seront interdites dans ces secteurs et suite à l'établissement de l'aire marine Gwaii Haanas, d'autres activités seront évaluées afin de déterminer s'il y a lieu d'imposer des restrictions supplémentaires. Les autres secteurs de l'aire marine Gwaii Haanas (97 % de la totalité de l'aire protégée) permettront la continuation de plusieurs activités de pêches, de loisirs et autres dans la mesure où ces activités sont compatibles avec les objectifs de gestion et les objectifs écosystémiques de l'aire.

Quelques 14 % des eaux à l'intérieur des limites de l'aire marine Gwaii Haanas sont déjà désignées aires de conservation des sébastes par Pêches et Océans Canada. Les aires de conservation des sébastes visent la protection de plusieurs espèces de sébastes et leur habitat, grâce à des limites imposées sur une variété de pêches commerciales et sportives et sur des types d'engins de pêche. Ces aires n'interdisent pas toutes les activités de pêche ni tous les types d'engins, uniquement ceux qui ciblent les sébastes, ainsi que ceux qui ont des niveaux élevés de prises accessoires. Des 14% déjà mis de côté en tant qu'aires de conservation des sébastes, une portion – moins de 1% de la superficie totale de l'aire marine Gwaii Haanas – sera complètement fermée à la pêche; le restant gardera le statut d'aires de conservation des sébastes pour le moment.

Grâce à des mesures de zonage et de gestion efficaces, l'abondance et la richesse des ressources patrimoniales de l'aire marine Gwaii Haanas – tant écologiques que culturelles – seront protégées pour les générations d'aujourd'hui et de demain, tout en minimisant les déplacements ou les répercussions pour les utilisateurs existants des ressources. Les principaux attributs de chaque secteur protégé sont brièvement décrits ci-après. Veuillez consulter la carte de l'annexe A qui décrit l'emplacement et l'étendue des zones visées par des mesures de protection intégrale.

- **Passage Burnaby** : Une zone biophysique sensible caractérisée par une des communautés intertidales les plus abondantes, variées et colorées en eau tempérée au monde.
- **Estuaires Louscoone, Flamingo et Gowgaia** : Ces écosystèmes estuariens très productifs et d'une grande richesse biologique agissent comme interfaces nutritives et énergétiques entre la terre et la mer.
- **Cap Saint James** : Aire océanographique unique caractérisée par un brassage important dû à la marée qui exerce une grande influence sur la productivité principale et secondaire des eaux environnantes.
- **SGaang Gwaay** : Important site de village haïda protégé par la Nation haïda et Parcs Canada, reconnu par l'UNESCO comme un site du patrimoine mondial. Le site commémore la culture vivante des Haïdas et leur relation avec la terre et la mer.

### 5.3 POINTS À PRENDRE EN COMPTE POUR LE ZONAGE FUTUR

Le plan de zonage provisoire servira de point de départ pour les autres travaux qui seront entrepris par les parties à la suite de la création de l'aire marine Gwaii Haanas, pour en arriver à un plan de zonage complet. Le gouvernement du Canada et la Nation haïda continueront

à travailler étroitement avec les groupes représentant le secteur de la pêche, d'autres intervenants et le public pour faire progresser ces travaux davantage au cours de la période de cinq années suivant la création de l'aire, ce qui se traduira par l'élaboration d'un plan directeur complet et d'un concept de zonage, tel qu'exigé par la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*. Les stratégies décrites à la section 4 de ce plan directeur provisoire indiquent les approches qui seront adoptées à l'appui de l'avancement de ces travaux et de l'élaboration d'un plan de zonage complet, après la création de l'aire marine Gwaii Haanas.



Littoral de la côte est de Gwaii Haanas

© Parcs Canada/N. Irving



## 6.0 POSTFACE

Nudibranche clown © M. Hiebert

**E**n conclusion, la création de l'aire marine Gwaii Haanas survient dans une période de changements prometteurs pour la planification et la gestion du milieu marin à l'échelle locale, régionale et nationale. Ce plan directeur provisoire décrit comment le gouvernement du Canada et la Nation haïda travailleront de concert pour gérer l'aire marine Gwaii Haanas et promouvoir constamment la vision collective des partenaires.

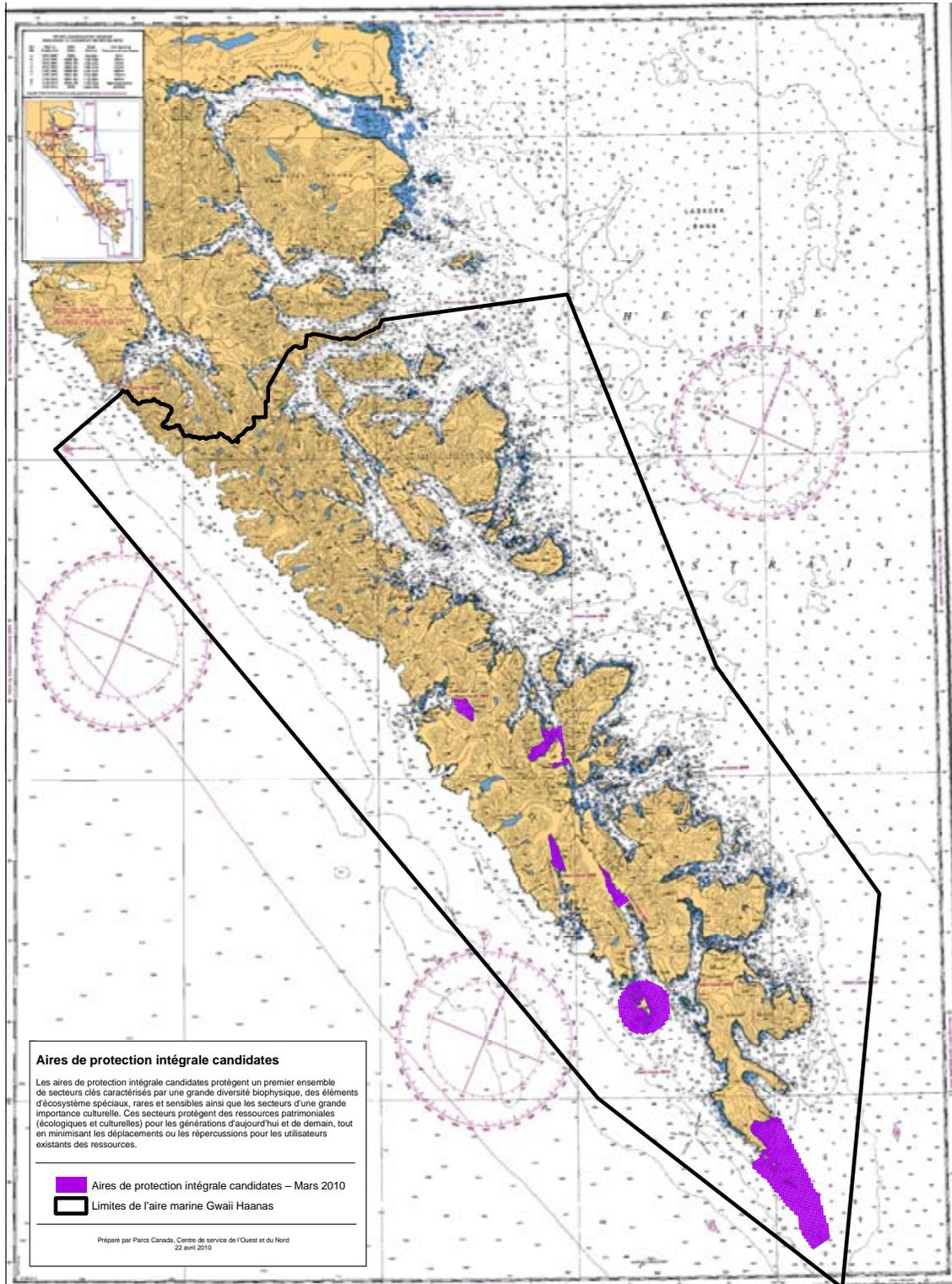
Le gouvernement du Canada et la Nation haïda géreront en collaboration l'ensemble des aires terrestres et marines protégées qui forment Gwaii Haanas, tout en s'assurant la participation d'autres partenaires du gouvernement, des secteurs de l'industrie maritime, des communautés locales, du milieu universitaire, des organisations non gouvernementales et des citoyens pour arrêter une vision collective sur la conservation et l'utilisation. Cette vision comprend des activités viables, qui préservent la structure et la fonction des écosystèmes, facilitent les expériences vécues par les visiteurs et accroissent la connaissance des Canadiens au sujet de la conservation marine. La vision consiste aussi à assurer la survie de la culture haïda, notamment la promotion du développement d'entreprises haïdas et le respect de savoir traditionnel haïda, les activités de subsistance et la spiritualité dans le cadre de la gestion de la conservation intégrée du continuum terre et mer.



Pêche sportive, île Ellen © Parcs Canada/N. Irving



## ANNEXE A: Zonage - Aires de protection intégrale candidates





## ANNEXE B: Zonage - Fermetures de pêche et sites d'étude actuels du MPO

